

FOYER RURAL DE SAINT SYMPHORIEN

Compte rendu de l'Assemblée générale du 30 novembre 2023

Alain PEPIN ouvre la séance en remerciant les personnes présentes.

Il salue la présence des élus Claude SOLIGNAC, maire et Jean Pierre BRAUD adjoint en charge des associations. Il excuse l'absence, compte tenu de leurs engagements, de Francis GIBERT, conseiller départemental, et Mireille GARDES, maire déléguée ainsi que des membres Michelle BARNIER et Luc PAYA.

Il fait part de la décision de l'association « Bel Air » de cesser son activité à compter du 31 décembre prochain du fait de l'absence de relève au sein du bureau. Même si cette hypothèse avait déjà été envisagée il y a un an, cette décision est regrettée et dénote un désintérêt certain pour le monde associatif et le bénévolat. Lors de l'assemblée générale, les membres démissionnaires de Bel Air ont émis le vœu que le foyer rural reprenne les activités essentielles. Nous devons donc nous prononcer sur cette demande et la suite que nous y donnons.

1 – BILAN MORAL DE L'EXERCICE ECOULE

Nous avons eu une année 2023 particulièrement chargée et avons tenu nos engagements à l'exception d'une séance de cinéma que nous avons choisi d'annuler pour ne pas faire concurrence à Sentiers en Margeride sur son animation « Randonnée-cinéma-pâtes » (Sentiers en Margeride avait déjà reporté cette animation pour ne pas concurrencer le foyer rural, fin juillet)

- Le 25 Mars, Chantal Ferrier avec son spectacle « Avec ou sans sucre ». 70 personnes présentes. Animation très appréciée clôturée par un petit goûter.
- Le 15 avril, cinéma soupes avec le film « L'innocent » sorti en octobre 2022. Comme d'habitude, le partage des soupes après la séance est un moment très convivial particulièrement apprécié
- Le 13 mai, la chorale l'Air de Rien de Monistrol d'Allier accompagnée par celle de St Paulien. Un public nombreux pour deux groupes particulièrement sympathiques qui ont souhaité laisser le produit du « chapeau » à une cause humanitaire (Ukraine)
- Le 22 mai, formation PSC1 (premiers secours) au profit de 10 personnes de la commune, adhérents du foyer rural. Cette action est un service rendu pour une cause essentielle.
- Le 10 juin, « En chemin j'ai rencontré ». Une trentaine de personnes à la randonnée et à la visite du moulin des deux rieux particulièrement intéressante.
- Le 24 juin, cinéma avec le film « Divertimento ». Un public restreint avec un peu moins de 20 spectateurs.
- Le 28 juillet, Isabelle Léon à l'église avec un public nombreux pour un moment de chanson française (120 personnes)
- Le 29 juillet, randonnée regroupant une trentaine de personnes
- Le 29 juillet, le groupe TUTTI QUANTI avec de la musique festive du Sud de l'Italie (Pouilles). Très beau spectacle avec 70 personnes
- Le 12 août, concert de piano avec Gaelle Sadaune, pianiste à l'opéra de Paris. En partenariat avec l'association Fa bemol majeur dans le cadre de son programme « Chansons en liberté ». Très beau moment de grande musique avec un public nombreux.
- Le 26 août, Concert avec le groupe Busker & Keaton venu pour la deuxième fois à Saint Symphorien. 80 spectateurs.
- Le 7 octobre, le groupe « Les cravates en bois » à la salle des fêtes du Chambon pour un moment de musique un peu déjantée et particulièrement apprécié par 70 personnes.
- Le 21 octobre, la traditionnelle « rando-cinéma-soupes » d'automne avec Sentiers en Margeride. Une cinquantaine de randonneurs (deux randonnées) et 80 personnes au cinéma (Sur les chemins noirs) et soupes.
- Le 12 novembre, One man show humoristique en occitan avec André Clément. 50 spectateurs ont ensuite partagé le goûter.
- Le 2 décembre prochain, cinéma avec le film « Le procès Goldman »

Sur les 13 animations, plusieurs ont été faites en partenariat avec l'association Bel Air (en particulier les concerts d'été et le spectacle Claemenç) et 2 manifestations ont également été réalisées en partenariat avec Sentiers en Margeride. Ces partenariats sont favorables à la fréquentation de nos manifestations et, surtout, au renforcement et à l'élargissement du lien social.

Le bilan moral est adopté à l'unanimité.

2 – BILAN FINANCIER

A l'ouverture de l'exercice (début mars) nous avons 7 826,11 € de disponibilités. Mais, trois factures de CINECO n'ayant pas été payées au cours de l'exercice 2022 pour un montant cumulé de 1 472 €. le solde réel s'élevait à **6 354,11 €** (5 981,61 € au compte courant et 372,50 € en caisse).

Les 13 manifestations mises en œuvre entre le 25 mars et le 30 novembre ont mobilisé 7 124,87 € de dépenses en face desquelles nous avons 6 600,21 € de recettes. Nous avons donc un **déficit annuel de 524,66 €**, ramenant donc à **5 829,45 € notre solde disponible au 30 novembre** (5 537,25 € au cpte courant et 292,20 € en caisse).

L'état joint en annexe détaille pour chaque projet recettes, dépenses et résultat net. Sur le plan financier, 7 des 13 manifestations sont déficitaires : les séances de cinéma coutent chacune entre 200 et 250 euros au foyer rural. En effet, sur les 6 euros du prix d'entrée, 4 sont réservés au CNC et, nous avons par ailleurs 260 euros à payer à CINECO pour sa prestation ! De la même façon, les concerts d'été, à partir du moment où nous privilégions un spectacle de qualité, sont généralement déficitaires pour un montant compris entre 200 et 500 euros ! De ce fait, les aides du département pour 500 euros et de la commune pour 1 500 euros sont indispensables pour la poursuite de ces activités. Ces deux partenaires institutionnels très à l'écoute de notre association sont remerciés. Un Merci particulier également au don de la famille Dombres d'Ancette qui marque son soutien à notre association... Sans cela, nos activités cesseraient rapidement puisque les disponibilités que nous avons réussi à accumuler au cours des années passées l'ont été grâce à des manifestations que nous ne sommes plus en mesure d'assurer alors qu'elles étaient bénéficiaires (fête du cochon et repas de la fête d'été...)

Le bilan financier est adopté à l'unanimité.

3 – COTISATIONS 2023 – 2024

A la majorité il est décidé d'arrêter une cotisation unique de **10 € par adhérent** (la cotisation de 15 € par couple étant abandonnée). Et le principe de faire un tarif différencié au profit des adhérents pour les entrées aux manifestations est retenu.

4 - RENOUELEMENT CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU

Le conseil d'administration élu lors d'assemblée générale 2022 comprenait 8 membres (A Tarou, MC Depontallier, B Pascal, Ch Nauton, J Loubier, JC Brunel, R Tribes, A Pépin). En début d'année, le trésorier a démissionné et, pour cette assemblée générale, 3 membres ont fait part de leur souhait de ne pas être reconduits (éloignement et/ou santé). Il reste 4 membres qui, à ce jour n'ont pas manifesté une quelconque intention de continuer ou d'arrêter (MC Depontallier, Annie Tarou, Jacques Loubier, Alain Pépin).

Les statuts stipulent que le CA doit comprendre 9 membres minimum (désignés pour 3 ans avec renouvellement par tiers tous les ans) et le bureau 3 membres minimum (1 président, 1 trésorier, 1 secrétaire).

Sont candidats pour être membres du conseil d'administration (ordre alphabétique) :

- BACON Bernard
- BONNEFILLE Georgette
- BOUSSUGES Josiane
- DEPONTALLIER Marie Claude

Ann 1. p2

- LOUBIER Françoise
- LOUBIER Jacques
- MARTINEZ José
- MEYNIER Héléne
- PEPIN Alain
- SIRVAIN Bernadette
- TAROU Annie

Les membres du CA se réuniront le 19 décembre pour désigner le bureau du foyer rural.

Adopté à l'unanimité.

5 – PROJETS 2024

La question de la reprise des activités de Bel Air est essentielle et, après discussion, à l'unanimité, les membres présents sont favorables à la continuité des actions de cette association par le foyer rural. L'association Bel Air souhaite céder ses actifs au Foyer rural, ce qui est également accepté. Le principe du maintien des jeudis récréatifs est acté. L'organisation de repas sera décidée au coup par coup avec priorité aux repas « choucroute » et « tête de veau » organisés sur place avec l'intervention d'un traiteur.

Le programme global des manifestations sera examiné le 19 décembre par le conseil d'administration. Nous avons déjà 3 animations qui sont retenues :

- **9 mars** : Spectacle « Dans la forêt » avec bibliothèque Langogne et association les Fadarelles
- **25 mai** : chorale Terre de Pevre
- **10 aout** : Concert de piano Gaele Sadaune (Bach, Beethoven, Brahms)

Par ailleurs, plusieurs projets sont à l'étude.

Le budget correspondant sera mis en place et les financements habituels seront sollicités du département et de la commune. Il leur sera demandé de tenir compte des missions nouvelles dévolues au foyer rural par l'association Bel Air et du transfert correspondant des charges. L'attention de nos financeurs sera attirée sur le fait que les subventions qu'ils attribuaient à Bel Air cesseront donc à partir de 2024.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité et déléguées et données au conseil d'administration pour arrêter le programme définitif 2024, mettre en œuvre les dispositions permettant de les conduire et solliciter les financements nécessaires.

Le Président du Foyer rural



Alain PEPIN